LEGION DE LA LOUISIANE.

Mm. les commandans de compagnie sont prévenus qu'une distribution des fonds provenant de la liste, et de la 2e ancienneté/ée et allouant 2 mois de solde, aura lieu sous peu. Leur sera faite ensuite, le 20 de ce jour à la banque de 1827, depuis midi jusqu'à trois heures.

Le quartier-maître de la Légion de la Louisiane.
G. J. MONTMAIN.
7 août

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 29 juillet 1842.

Ordre de Brigade, No. 25.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue d'ete, le 31 du courant, à 8 heures du matin, sous les ordres d'Armes, à 6 heures du matin, sous les ordres d'Armes, à 6 heures du matin, pour l'inspection.

Le Major-Général ordonne aux Messieurs les Majors-Généraux de Mont Vernon, de Monticello, de se rendre sur la Place d'Armes, sans faute, à l'heure ci-dessus indiquée, en l'armer la grille et en garder les portes.

La ligne se formera à 6 heures précises, les commandans de compagnie en remettront aussitôt au Major-Inspecteur de Brigade, un contrôle exact des membres présents à la dite revue.

Les officier de corps sont chacun chargés en ce qui les concernera de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier-Général commandant.
CHARLES CUVELLIER.
Commandant la Légion de la Louisiane.

30 juil — Aide-le-Camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
ORDRE DE SERVICE.
Pour une revue d'inspection ordonnée par la Loi.

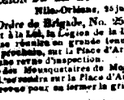

Le Bataillon se rendra les armes dimanche, 17 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'été, armement complet, et se réunira à Parmesan.

Le rituel sera le plein.

Par ordre du Major.
2 août — F. SAUTON, aide-de-camp major.

CAZADORES DE ORLEANS.

CONFORME à las ordenes superiores emanadas del cuartel general de la Legion de la Luisiana, la Compañia tomara las armas el domingo proximo 14 del corriente, y se reunirá en el sitio acostumbrado, à las 5 en punto de la mañana, para asistir à la revista de inspeccion ordenada por la ley.

El capitan espera la exacta puntualidad de todos los miembros activos; en la inteligencia que se aplicara el reglamento à los que faltan, no solo las multas sino las demas penas que los sujetan las leyes del Estado sino las que señalan los reglamentos particulares de la Compañia.

Nueva Orleans 5 de agosto de 1843.

De orden del capitan.
A. RIVAS,
7 de agosto — Sargento primero.

MORCHETTERI DI MONTE VERSON.
Ordine di servizio.

Per una rivista d'ispezione.

La compagnia prenderà le sue armi domenica prossima 13 del corrente, alle ore cinque delle mattina, in gran tenuta d'estate, e si rimarà nella solita sala d'armi sino alle ore otto antimeridiane. Si aspetta dalla esattezza di ogni uno, e sarà punito d'ogni mancanza secondo i regolamenti. Il capitano spera sul zelo del marchetterista della compagnia.

E. BAMELLA,
Ter ordine del capitan. — Sargento furriere.
7 de agosto

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien depot à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Une promenade fraiche et faite dans de beaux chars seuls entre les passagers et le feu filer, ou nulle fumée ni émanciones à gêner les sujetan les lyes del Estado sino las que señalan los reglamentos particulares de la Compañia.

Nueva Orleans 5 de agosto de 1843.

De orden del capitan.
A. RIVAS,
7 de agosto — Sargento furriere.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien depot à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Une promenade fraiche et faite dans de beaux chars seuls entre les passagers et le feu filer, ou nulle fumée ni émanciones à gêner les sujetan les lyes del Estado sino las que señalan los reglamentos particulares de la Compañia.

Nueva Orleans 5 de agosto de 1843.

De orden del capitan.
A. RIVAS,
7 de agosto — Sargento primero.

MORCHETTERI DI MONTE VERSON.
Ordine di servizio.

Per una rivista d'ispezione.

La compagnia prenderà le sue armi domenica prossima 13 del corrente, alle ore cinque delle mattina, in gran tenuta d'estate, e si rimarà nella solita sala d'armi sino alle ore otto antimeridiane. Si aspetta dalla esattezza di ogni uno, e sarà punito d'ogni mancanza secondo i regolamenti. Il capitano spera sul zelo del marchetterista della compagnia.

E. BAMELLA,
Ter ordine del capitan. — Sargento furriere.
7 de agosto